Luttes contre le racisme environnemental et pour la défense de la vie en Amérique latine et au Brésil

Marina ROUGEON(1), Clarice MOTA(2), Leny TRAD(3)

(1) UMR CNRS 5600 EVS - Environnement, Ville, Société - Anthropologie-Ergonomie « Corps, Travail, Territoire », (2) Institut de Santé Collective Université Fédérale de Bahia, (3) Institut de Santé Collective, Université Fédérale de Bahia

Résumé : Née aux Etats-Unis, l'idée de racisme environnemental a gagné progressivement une visibilité dans le débat environnemental au Brésil. Elle est présente à la fois dans les travaux universitaires comme dans les discours des militants écologistes, et se trouve généralement associée au concept d'injustice environnementale et à l'approche de l'écologie politique, qui a gagné dernièrement une place prédominante en Amérique Latine. Nous proposons de nous consacrer à la notion de racisme environnemental en considérant ses origines, trajectoires, usages, controverses et limites. Pour ce faire nous ferons un parallèle entre Etats-Unis et Amérique latine, en signalant les éléments communs et les différences de posture, surtout en ce qui concerne le colonialisme et le capitalisme. Puis nous nous intéresserons au cas du Brésil, et analyserons les particularités de l'interface entre justice-injustice-racisme environnemental. Enfin, nous signalerons les horizons alternatifs que cette question soulève. Basées sur les modes de vie, les ontologies et cosmologies locales, ces utopies gagnent une place de plus en plus importante dans le débat environnemental en Amérique latine, notamment autour des thématiques comme les droits humains, les droits de la nature et les territoires. Nos réflexions seront guidées ici par une analyse critique et décoloniale des questions environnementales.

Mots-clés : racisme environnemental, Amérique latine, Brésil, horizons alternatifs, utopies contemporaines.

Introduction

Surgie aux Etats-Unis, la notion de racisme environnemental a progressivement gagné en visibilité au Brésil. Elle est présente à la fois dans les discours universitaires et dans le militantisme écologique, généralement associée au concept d'injustice environnementale et dans la perspective de l'écologie politique, qui a occupé une position importante dans la production latino-américaine.

Près de quarante ans après son émergence, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une idée fertile, dont plusieurs autres concepts et productions intellectuelles ont dérivé. Outre son potentiel de production académique, c'est une notion indissociable de l'action politique et une proposition de politisation des sujets rendus vulnérables par les déchets toxiques et la pollution industrielle, favorisant leur capacité d'action, de lutte et de résistance.

Ce chapitre propose de discuter du concept de racisme environnemental, en particulier dans le contexte des sociétés d'Amérique latine, sans prétendre à l'exhaustivité, en considérant sa trajectoire, ses usages, ses controverses et, dans le cas du Brésil, les interfaces avec la catégorie de l'injustice environnementale. Le texte est complété par la présentation d'un bref aperçu des propositions alternatives qui vont au-delà de la critique des modèles de développement actuels, proposant une « défense de la vie » (Acosta et Machado, 2012). Les propositions avancées alors incluent une critique sans détour de la triade colonialisme, capitalisme et patriarcat. Elles appellent ainsi à des ruptures plus profondes dans les systèmes politiques, économiques et socioculturels et dans les notions de droit, qui s'élargissent aux droits de la nature (Solón, 2019). Il s'agit de concevoir de nouvelles ontologies relationnelles guidées par la pluridiversité et l'interculturalité porteuses de la coexistence des humains et des non-humains, principes qui traduisent la notion de « Bien-Vivre » (Lorca, 2019 ; Santos & Mendes, 2018 ; Acosta, 2016 ; Quijano, 2011).

Ces éléments dialoguent avec les tensions et les contradictions propres à la relation Nord-Sud, et renvoient aux discussions sur les rapports au colonialisme et au capitalisme. Ce faisant, nous espérons contribuer au débat théorique sur le racisme environnemental à l'échelle internationale, en soulignant ses nouvelles significations, résultat des réalités sociales brésiliennes, mais aussi son lien avec d'autres préoccupations, comme la critique décoloniale et systémique, et les options alternatives ouvertes par les intellectuels et les activistes. En effet, de nombreux auteurs pensent le racisme environnemental mais sont restés jusqu'à présent limités aux contextes nationaux, ou ne mettent pas en évidence d'autres fronts de discussion connexes.

En analysant le cas brésilien, ce chapitre souligne l'invisibilité et la visibilité de la catégorie du racisme environnemental dans le pays ; l'accent mis sur la dimension de la justice environnementale ; le leadership des leaders locaux racialisés (amérindiens, descendants de noirs marrons – *quilombolas*) et la pénétration de leurs cosmologies dans le champ environnemental, en particulier parmi les activistes engagés dans le droit à la nature et l'écopolitique.

1 Le racisme environnemental et l'écologie politique latino-américaine

L'expression « racisme environnemental » apparaît aux États-Unis à la fin des années 1980 dans le sillon de la lutte pour les droits civiques, au cours de laquelle des mouvements sociaux protestent contre le racisme qui structure cette société (Chavis, 1987). Les politiques ségrégationnistes reléguaient les « gens de couleur » aux marges de la société, dans des ghettos urbains ou des poches de pauvreté rurales, plus exposés

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

aux déchets industriels et à des environnements malsains, pollués et détériorés (Bullard, 1993). Dans sa première acception, le terme de racisme environnemental désigne « l'imposition (intentionnelle ou non) disproportionnée de déchets dangereux aux communautés de couleur » (Jeffreus *In* Capella 1996 : 331). Ainsi, on observe depuis les débuts de cette conceptualisation une compréhension élargie de la question raciale, fondée sur le fait que les « gens de couleur » – *coloured people* - (Afro-Américains, Latinos, Amérindiens et Asiatiques) étaient soumis à des processus de colonialisme interne :

> "They enter the "host" society and economy involuntarily ; their native culture is destroyed ; white-dominated bureaucracies impose restrictions from which whites are exempt ; the dominant group uses institutionalized racism to justify its actions ; and a dual or "split labor market" emerges based on ethnicity and race" (Blauner, 1972 apud Bullard, 1993 :16).

La notion de racisme environnemental surgit d'abord pour souligner la dimension raciste des problèmes environnementaux aux États-Unis (Pacheco & Faustino, 2013) et expliquer une autre expression de la « spatialité du racisme » (Keucheyan, 2018). Or, dès le début des années 1990, elle s'invite sur la scène internationale. En 1991, le *First National People of Color Environmental Leadership Summit*[1] a lieu à Washington, et rassemble plus de 650 militants de tous les États des États-Unis mais aussi de plusieurs autres pays d'Amérique latine, comme Porto Rico, le Mexique et le Chili. Cet événement a constitué une extension des lignes directrices du mouvement, « au-delà de son objectif initial de lutte contre les toxiques, pour inclure des questions de santé publique, de sécurité des travailleurs, d'utilisation des sols, de transport, de logement, d'allocation des ressources et d'autonomisation des communautés » (Bullard *et al.*, 2008 : 377). Le document « Principes de justice environnementale » a alors été rédigé en anglais et signé, puis traduit en portugais et en espagnol l'année suivante (Bullard *et al.*, 2008). La stratégie consistant à élargir le débat autour de la justice environnementale, en y incluant le terme « personnes de couleur », a élargi les horizons du mouvement, ouvrant les possibilités d'un mouvement international[2]. « Ce qui a commencé comme des luttes communautaires locales et souvent isolées contre les produits toxiques et l'implantation d'installations s'est transformé en un mouvement pluridisciplinaire, multiethnique et multirégional » (Bullard *et al.*, 2008 : 376).

La position de Lawrence Summers, économiste à la Banque mondiale, a intensifié la lutte du mouvement en 1991. Ce dernier défendait la nécessité pour les industries polluantes de migrer vers les pays périphériques, et justifiait cela de la façon suivante :

> « 1) parce que la plupart des plus pauvres ne vivent même pas assez longtemps pour subir les effets de la pollution de l'environnement ; 2) parce que la « logique » économique considère que les décès dans les pays en

[1] Premier sommet national des personnes de couleur sur le leadership environnemental.

[2] Le film *There's something in the water*, d'Ellen Page et Ian Daniel (2019), nous donne un exemple actuel de la lutte des communautés minoritaires de Nouvelle-Écosse au Canada contre les effets létaux des déchets industriels sur leurs territoires.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

> développement ont un coût moindre que dans les pays riches, parce que les habitants des pays les plus pauvres reçoivent des salaires inférieurs. » (Acselrad, 2013 : 117)

Une telle justification a mis à jour la logique capitaliste engendrée par le Consensus de Washington (1989), dans laquelle les organisations financières internationales, principalement dirigées par les États-Unis, prennent des décisions politiques et économiques sur l'orientation de l'Amérique latine, sous l'égide du néolibéralisme. Depuis lors, les impacts socio-environnementaux dans les pays du sous-continent font l'objet d'une grande production intellectuelle et politique.

L'approche adoptée en Amérique latine pour aborder la question du racisme environnemental met en évidence les relations d'exploitation et colonialistes Nord-Sud. L'analyse de ces relations dans le débat sur la justice environnementale ravive l'idée de Frantz Fanon (1961) selon laquelle le colonialisme est créateur de techniques de classification et de différenciation sociales. La naturalisation des hiérarchies fondées sur la race a fait partie de la conquête de ces territoires comme stratégie de domination (Quijano, 2007).

> « La colonialité est l'un des éléments constitutifs et spécifiques du schéma mondial du pouvoir capitaliste. Elle repose sur l'imposition d'une classification raciale / ethnique de la population mondiale comme pierre angulaire de ce schéma de pouvoir, et opère dans chacun des plans, domaines et dimensions, matériels et subjectifs, de l'existence quotidienne et à l'échelle sociale » (*idem* : p. 93).

Cette approche dialogue avec l'œuvre de Foucault qui signalait déjà, en renvoyant pour sa part à Arendt, que le racisme agit comme un régulateur de la distribution de la mort, et rend possibles les fonctions assassines de l'Etat. Dans la perspective foucaldienne, le racisme est ce qui rend acceptable le droit de glaive, comme le rappelle Achille Mbembe (2006).

Ainsi, on observe une relation étroite entre le racisme et l'injustice environnementale en Amérique latine, qui s'exprime dans les processus les plus divers de discrimination, d'exclusion et de violence. Il s'agit de processus articulés puisque « la domination est toujours, dans une certaine mesure, la négation de l'autre, ce qui est valable pour les peuples, les ethnies, les groupes ou classes sociales, et la nature » (Porto-Gonçalves, 2012 : 21). Pour reprendre les termes d'Horacio Araóz (2011 : 139) : « Actuellement, comme aux origines de l'ordre colonial moderne, il y a des corps qui comptent et d'autres qui ne comptent pas tant que ça ». De cette manière, ces processus sont indissociables d'une dynamique de déterritorialisation qui s'approfondit au sein des pays et menace les communautés.

Le travail de Martinez Alier (2007) sera d'une importance fondamentale dans la réinterprétation de l'approche nord-américaine de l'injustice environnementale, à travers le concept d'« écologisme des pauvres ». Il analyse la relation entre le local et le global et souligne, à travers une réflexion critique, que les cas locaux de racisme environnemental font partie d'une structure plus massive de pouvoir global, marquée par des

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

rapports de domination. L'imposition de la logique occidentale au monde correspond à un « impérialisme écologique ». Comme le reprend Horacio Araóz :

> « Le concept d'impérialisme écologique se réfère aux mécanismes historiquement variables d'appropriation forcée et de transfert systématiquement asymétrique des biens et services environnementaux des territoires subalternisés vers les centres de pouvoir et de consommation, au "financement" du pouvoir économique des économies dominantes sur la base de la dégradation écologique des périphéries, il est intrinsèquement associé à la classification raciale du monde » (Araóz, 2010 : 1902).

Une intense production latino-américaine est identifiée dans cette ligne interprétative (Carruthers, 2008 ; Latta & Wittman, 2012 ; Leff, 2001 ; Villamizar & Pizarro, 2016 ; Walsh, 2017 ; Quijano, 2011). Le concept né aux États-Unis prend ses propres contours en Amérique latine, formant un champ appelé « écologie politique latino-américaine », qui correspond à « une tradition politico-intellectuelle spécifique, avec une dynamique et une structure d'énonciation qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres domaines d'élaboration politico-intellectuelle » (Alimonda, 2015 : 163). Beaucoup d'auteurs se focalisent sur la situation d'exploitation des ressources naturelles, avec des singularités selon les régimes politiques nationaux. Tous s'accordent pour interpréter le racisme environnemental comme une nouvelle manière de conquérir et d'effacer l'autre, les populations locales (Alimonda, 2011 ; Ossa, 2011).

Etablie depuis la période coloniale dans toute l'Amérique latine avec l'invasion des Européens et l'extermination d'une grande partie des peuples amérindiens, cette relation asymétrique a trouvé des moyens de se perpétuer (Salgado, Menezes & Sanchez, 2019). Dans les pays dits périphériques, les années 1990 ont été marquées par l'expansion de l'extractivisme et de l'agrobusiness qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui, générant une intense dégradation de l'environnement. Les auteurs dénoncent le terme « consensus » choisi pour la réunion de Washington en 1989. Celui-ci ne se fondait en réalité que sur les positionnements des pays dits développés, porteurs d'une imposition ethnocentrique du progrès et du développement comme une voie bénéfique pour toute l'humanité (Acselrad, 2014). Dans ce sens, Maristella Svampa (2013) soutient que le Consensus de Washington était surtout un « Consensus des matières premières », assignant à l'Amérique latine le rôle de fournisseur de matières premières (produits alimentaires, hydrocarbures, métaux et minéraux) aux pays industrialisés. Les relations de dépendance et de domination entre pays développés et pays périphériques sont réactivées.

> « La configuration du capitalisme en tant qu'économie-monde sera fondée sur un ordre géographique asymétrique dans lequel les territoires et les peuples inférieurs ont été constitués en fournisseurs subordonnés de biens environnementaux et de travail esclave pour alimenter les processus d'accumulation et de consommation prédatrice de la "civilisation dominante". Dans ce processus, il est évident que la configuration coloniale du monde suppose inévitablement une structure de double exploitation, raciale et environnementale » (Araóz, 2010 : 1902).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Actuellement, l'extractivisme continue d'être un modèle de production. Sa version actualisée combine le pouvoir des entreprises multinationales avec les avancées technologiques et le soutien des gouvernements nationaux avec des projets de néo-développement basés sur des partenariats public-privé (Muñoz & Villarreal, 2018 ; Muñoz & Villarreal, 2019). Le colonialisme du Nord est réapproprié par les dirigeants du Sud, afin que les élites nationales s'alignent sur les projets néolibéraux de développement, principalement par le biais d'une législation flexible, façonnant un colonialisme interne (Rodriguez, 2012 ; Muñoz & Villarreal, 2018). De nombreux projets nationaux basés sur les idées de progrès et de développement adressés aux pays d'Amérique latine recouvrent souvent des idées colonialistes de retard et de développement (Salgado, Menezes & Sanchez, 2019 ; Muñoz & Villarreal, 2018). Malgré les promesses de développement et de richesse, « l'Amérique latine et les Caraïbes sont actuellement considérées comme les sociétés les plus inégalitaires du monde et comme celles qui présentent la plus forte concentration de richesses, de terres et de revenus » (Muñoz & Villarreal, 2019 : 309).

L'extractivisme est lié à d'autres formes d'oppression culturelle, qui menacent la vie des populations, radicalement affectées par les grandes entreprises économiques qui s'installent sur leurs territoires (Losekann, 2016 : 132).

> « Ce sont des territoires où habitent les épistèmes des êtres collectifs et des connaissances, les structures de la mémoire collective et de l'existence-vie, où la nature est comprise comme une relationnalité intégrale à laquelle les êtres humains avec d'autres êtres font partie et jouent un rôle fondamental. Aujourd'hui, la colonialité de la nature représente la conjonction de la colonialité du pouvoir, de la connaissance et de l'être ; c'est la colonialité de l'existence-vie » (Walsh, 2017 : 25).

Pour surmonter ce processus, des stratégies de mobilisation configurent la dite « politique des affectés », marquée par le sentiment d'injustice (*Ibid.*). Entre 2006 et 2013, l'Amérique latine a concentré le plus grand nombre de protestations pour la « justice environnementale ». La plupart étaient axées sur la lutte contre l'extractivisme croissant et ses effets (Losekann, 2016) et sont souvent accusées d'expressions « d'antimodernité ou de négation du progrès, ou simplement d'irrationalité et de fondamentalisme environnemental » (Svampa, 2013 : 3).

Rappelons qu'en Amérique latine, les femmes se distinguent par leur militantisme contre cette « nouvelle forme plus profonde de colonisation extractive », comme l'action des compagnies minières et la monoculture d'aliments transgéniques (Puleo, 2012 : 39). Gravement touchées par le modèle de développement occidental, « elles sont des protagonistes de la défense et du maintien de la vie avant, pendant et après les conflits » (Muñoz & Villarreal, 2019 : 319). Malheureusement, la criminalisation de ces mouvements sociaux se traduit par un record d'assassinats de dirigeants et de militants environnementaux en Amérique latine et dans les Caraïbes.

> « Selon Global Witness, l'Amérique latine et les Caraïbes sont la région la plus dangereuse pour les dirigeants et les défenseurs de l'environnement. Rien qu'en 2017, sur les 197 environnementalistes tués dans le monde,

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

> 116 sont morts dans la région et plus de la moitié (60 %) sont directement liés à des activités extractives ou minières. » (Muñoz & Villarreal, 2018 : 155).

Le Brésil en particulier a connu une augmentation de ces crimes pendant le gouvernement de Jair Bolsonaro, liée entre autres à l'intensification des attaques contre la forêt et ses habitants, dans le cadre de la politique nationale d'agrobusiness et d'expansion minière.

En définitive, cette production académique/militante autour des concepts de racisme et d'injustice environnementale dénonce le fait que l'idée même de domination de la nature et d'une vision anthropocentrique, répandue et naturalisée dans le monde occidental (Descola, 2005), fait partie d'une formidable entreprise de colonisation eurocentrique.

2 Racisme environnemental, une autre facette des injustices : les vicissitudes du cas brésilien

Le Brésil est le seul pays lusophone d'Amérique latine et présente des similitudes et des différences par rapport aux pays latino-américains voisins. Alors que la sociologie brésilienne des années 1930 différenciait les processus de colonisation portugaise et espagnole (Holanda, 1936), il ne fait aucun doute que les deux ont été tout aussi violents avec la terre et les personnes qui y vivaient déjà. Depuis la période coloniale, l'ensemble de l'Amérique latine a été perçu comme un somptueux Eldorado à la nature inépuisable, dont on pouvait tout extraire.

Les conflits environnementaux ont gagné en visibilité au Brésil avec l'assassinat de Chico Mendes à la fin des années 1980. Entre les années 1980 et 1990, les mouvements sociaux de lutte pour les peuples amérindiens et descendants de nègres marrons (*quilombolas*) ont revendiqué leurs droits et gagné de l'espace dans le cadre du mouvement constituant pour l'élaboration de la Nouvelle République. La Constitution de 1988 consacre de ce fait un chapitre spécifique à la question environnementale, et reconnaît les droits des peuples amérindiens aux terres traditionnellement occupées, et des communautés *quilombolas* (Lachefski & Zhouri, 2019).

En guise de réponse locale à la « première conférence nationale des leaders environnementaux de couleur » à Washington en 1991, le Brésil a accueilli un événement majeur l'année suivante. Le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), va dans le sens d'une institutionnalisation des questions environnementales et encourage les autres pays à inclure les droits environnementaux dans leurs constitutions. L'événement a produit deux documents, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21. Or tous deux étaient imprégnés « du nouveau discours sur le développement durable, qui offrait peu de nouveautés, puisqu'il proposait de résoudre à nouveau la pauvreté mondiale et les problèmes environnementaux par la croissance économique » (Acosta & Machado, 2012 : 76).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Le concept d'injustice environnementale apparaît quant à lui de manière organisée dans le champ universitaire brésilien au début des années 2000. En 2001, Niterói accueille le premier Colloque international sur la justice environnementale, le travail et la citoyenneté, avec des chercheurs et des militants influents sur la scène internationale (Herculano, 2008). À partir de là, un Réseau brésilien de justice environnementale (RBJA) se structure et déclare que « le terme de justice environnementale est un concept agglutinant et mobilisateur, car il intègre les dimensions environnementales, sociales et éthiques de la durabilité et du développement, souvent dissociées à la fois des discours et des pratiques » (Silva, 2012 : 92). Dans les années suivantes, le réseau s'est consolidé comme un instrument de dénonciation des injustices environnementales, telles que la déforestation, l'accaparement des terres, l'exploitation du bois, l'extraction de minerais et les monocultures (Acselrad, 2010). En 2005, un groupe de travail dédié à ce thème a été créé, le GT Lutte contre le racisme environnemental, ainsi qu'un séminaire brésilien contre le racisme environnemental, autour notamment de la chercheure Tania Pacheco. Ce réseau, comme d'autres aux structures flexibles et horizontales, favorise le partage collaboratif et solidaire de connaissances et pratiques entre les personnes, les mouvements sociaux et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, l'engagement collectif pour des causes communes, et facilite l'intégration des dimensions écologiques, sociales et éthiques (Porto, 2011).

Le blog racismoambiental.net[3] et le bulletin *Combattre le racisme environnemental* ont été créés en 2009. Cette structuration vise à consolider et diffuser les connaissances académiques sur ces situations jusqu'alors invisibles au Brésil, et à coordonner et mobiliser « différents sujets pour une lutte environnementale qui contient en son cœur la dénonciation et la confrontation du racisme » (Pacheco & Faustino, 2013 : 92). Elle se met en place sous le gouvernement Lula, à une période de consolidation des politiques de discrimination positive et des revendications identitaires, notamment pour la population noire[4] du pays.

Outre cette consolidation au niveau académique, il faut noter des initiatives et réappropriations de la notion de racisme environnemental mobilisées surtout par des femmes militantes dans le cadre de leurs luttes anti-racistes. C'est le cas au niveau des ONG, avec la militante environnementale et athlète, Juliana Poncioni, de *Parley Pelos Oceanos Brasil*[5], qui mène un programme éducatif en juillet et août 2020 sur le racisme environnemental, en partenariat avec l'ONG Engajamundo et le Mouvement évangélique noir[6]. Il convient de rappeler que la discussion est élargie notamment par les jeunes femmes noires militantes, qui sont les principales actrices de cette construction et font bouger le débat sur les différents types de racisme en agissant dans la société civile. Le collectif « Nous, femmes de la périphérie » de São Paulo constitue un autre exemple d'utilisation du terme de racisme environnemental, fondé sur la lutte anti-raciste et sur la défense des territoires dits traditionnels. Ce collectif annonce chercher à mettre en lien et en réseau plusieurs communautés – amérindiennes, *quilombolas* – et groupes sociaux autour de leurs expériences vécues de luttes mais sur-

[3] https://racismoambiental.net.br

[4] Notons que cette identification au Brésil est basée sur un critère d'autodéfinition de l'ethnie/couleur de peau des personnes.

[5] https://www.parley.tv/#fortheoceans

[6] https://linktr.ee/parleybrasil

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

tout de discriminations et leurs effets sur la santé lors de la pandémie de COVID-19[7]. En effet, notamment du fait de ce nouveau contexte sanitaire mondialisé, la notion de racisme environnemental est de plus en plus utilisée également par certains journalistes soucieux de dénoncer les effets des inégalités environnementales sur la santé. Elle acquiert ainsi une visibilité grandissante dans plusieurs médias dits alternatifs et sur Internet[8]. Enfin, un dernier élément a contribué à donner une assise plus solide aux discussions autour de cette question dans la société brésilienne. De nombreux militants écologistes anti-racistes se sont rendus à la COP-26 à Glasgow pour défendre l'idée que sans lutte contre le racisme environnemental, il ne pouvait y avoir de justice climatique[9]. Cette présence était aussi une façon de marquer la force des mouvements noirs brésiliens, la date de la COP-26 correspondant à celle des 50 ans de l'idéalisation du « jour de la conscience noire » au Brésil.

Notons cependant qu'il n'y a pas de consensus entre les écologistes et les chercheurs sur l'importance d'aborder le racisme environnemental dans la lutte contre l'injustice environnementale. La pertinence du débat sur le racisme n'est pas évidente pour tout le monde, et nombreux sont ceux qui la sous-estiment. C'est le cas des tendances marxistes orthodoxes qui considèrent le concept d'injustice environnementale comme plus général, qui pourrait englober une diversité de groupes et d'acteurs sociaux ayant la même appartenance de classe (les pauvres, la classe ouvrière). Comme le soulignent Pacheco et Faustino (2013), « ces tendances se limitent à reconnaître, tout au plus, une importance « secondaire », parmi d'autres biais structurels des inégalités qui transcendent (bien qu'elles soient irréfutablement « dans ») les luttes de classe » (*Ibid.* : 111). Les auteurs poursuivent, ironiquement : « Qui sait, une fois que la révolution aura eu lieu, serait-ce, alors, le moment de faire face au racisme institutionnel et environnemental ? Ou bien, une fois l'hégémonie socialiste atteinte, le racisme se réduirait-il naturellement à néant, avec les autres effets délétères du capital ? » (*Ibid.*).

Ainsi, on observe une résistance et une méfiance envers le concept de racisme environnemental parmi les étudiants universitaires et dans le mouvement de lutte pour la justice environnementale lui-même. Plusieurs chercheurs soulignent deux limites à son utilisation. La première serait sa spécificité, qui empêcherait « le mouvement d'atteindre une unité internationale en raison de la focalisation excessive sur les questions locales » (Silva, 2012 : 91) ; c'est-à-dire que se focaliser sur la question du racisme serait réducteur par rapport au concept d'injustice environnementale, qui est plus complet et donc de plus grande portée. La deuxième limite fait référence au débat sur le racisme : « une grande partie des mouvements noirs du pays voit dans l'utilisation du terme de racisme environnemental une tentative de minimiser le racisme lui-même, puisque la qualification « environnementale » pourrait restreindre, selon ce point de vue, le contenu plus large et institutionnel de la pratique raciste dans notre société »

[7] https://nosmulheresdaperiferia.com.br/especiais/racismo-ambiental/#

[8] Voir par exemple l'article « Racismo ambiental. Por que algumas comunidades são mais afetadas por problemas ambientais ? Futuro depende do fim da desigualdade » (Racisme environnemental. Pourquoi certaines communautés sont plus affectées par des problèmes environnementaux ? Le futur dépend de la fin de l'inégalité), de Diana Carvalho et Fernanda Schimidt, *Ecoa*, 3 août 2020. URL : https://www.uol.com.br/ecoa/reportagens-especiais/racismo-ambiental-comunidades-negras-e-pobres-sao-mais-afetadas-por-crise-climatica/\#cover.

[9] A ce sujet, voir : https://g1.globo.com/consciencia-negra/noticia/2021/11/20/nos-50-anos-da-consciencia-negra-luta-por-justica-climatica-e-marco-historico-para-movimentos-antirracistas.ghtml.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

(*ibid.* : 95). Ces deux limites soulignent le risque de « disperser des groupes qui, sans s'identifier au concept, finiraient par chercher d'autres drapeaux de lutte » (*ibid.* : 106).

Il convient donc de réfléchir au fait que, s'il existe une possibilité de dispersion, les personnes et les groupes peuvent également être rassemblés. Dans le cas des États-Unis, l'utilisation du terme racisme dans le cadre de la lutte pour les droits civiques a eu un grand potentiel pour amener les militants noirs dans le débat environnemental historiquement blanc. Tout indique que le même potentiel existe au Brésil. Il faut souligner l'articulation complexe du racisme environnemental avec d'autres types de racisme, comme le montre Arivaldo Santos de Souza en parlant de racisme environnemental institutionnel (2015 : 57). Il donne un exemple de ce chevauchement :

> « Supposons un instant que l'expulsion d'une communauté *quilombola* des terres occupées (environnement), hypothétiquement, il y a plus de cent ans, puisse être légitimement entreprise par une organisation policière (structure) avec des membres de n'importe quelle origine ethnique/raciale et pourtant là, une pratique de racisme institutionnel se produira, puisque la régulation du système raciste a donné lieu à l'impossibilité pour cette communauté d'exercer la propriété de ces terres, en raison de la race. Bien que la décision judiciaire qui a finalement autorisé la reprise de possession de la propriété soit légitime et conforme aux dictats du véhicule du système (la structure juridique), le résultat sera raciste » (Souza, 2015 : 55).

Ainsi, une fois la notion de racisme environnemental définie et défendue, sa complémentarité avec le concept d'injustice environnementale dessine la cohérence d'un cadre théorique. Comme le souligne Silva : « Nous pensons que cela signifie que, même si le racisme et les questions raciales ne sont pas nécessairement à la base de l'analyse de toutes les situations dans lesquelles l'injustice environnementale est identifiée, il y en aura certainement d'autres qui seront incompréhensibles sans leur prise en compte » (2012 : 92). En outre, montrer et dire que le racisme environnemental est un type d'injustice environnementale semble pertinent et nécessaire, dans le cas de la société brésilienne. Le même auteur poursuit :

> « Ce concept permet que, dans chaque cas où sont identifiés des cas d'injustice environnementale, la présence du racisme puisse être analysée dans sa configuration, réaffirmant son existence et construisant une mentalité qui échappe à l'inertie sociale et institutionnelle, imprégnée par le mythe de la démocratie raciale. » (Silva, 2012 : 107)

Plusieurs auteurs s'accordent sur la nécessité de discuter du racisme environnemental de manière spécifique au Brésil, où « les inégalités raciales peuvent être analytiquement reliées à la majorité des personnes appauvries et exploitées comme les ouvriers d'usine, les travailleurs urbains non qualifiés et sans emploi ainsi que les paysans sans terre » (Guimarães, 2007 : 12). En outre, le racisme interagit avec d'autres systèmes

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

d'oppression tels que le genre, la religion, l'origine ethnique et le statut social. L'approche de classe ne suffit pas pour atteindre la complexité des cas en vigueur dans le pays, où les questions raciales et sociales sont profondément liées dans les situations d'injustice (Fernandes, 1965 ; Guimarães, 2002 ; Harris, 1964 ; Hasenbalg, 2005). « Cela nous permet également de réaffirmer que la plupart des cas d'injustice environnementale récurrents dans le pays sont le résultat d'une organisation structurelle marquée par l'injustice raciale » (Silva, 2012 : 107).

L'applicabilité du terme racisme environnemental au contexte brésilien a toujours été reconnue, car il existe un lien étroit entre les processus de marginalisation liés à la race/ethnicité avec l'injustice environnementale dans le pays. Rappelons qu'il existe des singularités dans les systèmes de classification raciale en Amérique latine, différemment de ce que l'on peut observer aux Etats-Unis. Même dans les cas où il s'agit d'une classification raciale fluide[10], cela ne signifie pas l'absence de discrimination, de désavantages, exprimés dans des inégalités complexes (Telles, Flores & Urrea-Giraldo, 2015). La Colombie, la Bolivie, le Pérou et le Brésil peuvent être considérés dans ce sens comme des « pigmentocraties » : dans ces contextes, la stratification sociale est basée sur l'interaction entre la couleur de la peau et les catégories ethnoraciales, produisant des inégalités ethnoraciales (*ibid*). Les personnes à la peau foncée sont celles qui risquent le plus d'être victimes de discrimination et de désavantages, tandis que les personnes à la peau claire ont tendance à échapper aux catégories stigmatisées car elles tentent de s'identifier aux groupes dominants (*ibid.*). Il s'agit d'une référence très importante pour comprendre l'Amérique latine et son mode d'organisation sociale particulier. A ce titre, comprendre les relations raciales dans la société brésilienne permet également de mieux appréhender l'évolution du concept de racisme environnemental dans ce contexte.

Tentant de dépeindre la « prévalence inéluctable et inhumaine du racisme environnemental » dans les conflits impliquant l'injustice environnementale et la santé au Brésil, les chercheuses Tânia Pacheco et Cristiane Faustino (2013) proposent une réinterprétation de ce concept né aux États-Unis pour l'adapter à la réalité brésilienne. Au Brésil, le racisme a été longtemps dissimulé par une idéologie de démocratie raciale, de métissage et d'idéal de blanchiment, sous-tendant la construction de l'identité nationale dans la première moitié du XX^{e} siècle : l'omission de l'État et du « mélange racial [...], qui a conduit à l'idée fausse de l'absence de racisme » (*ibid.* : 74). Les auteurs ajoutent que ces éléments « empêchent la reconnaissance du racisme lui-même et la mise en place de politiques de déconstruction des inégalités qui désavantagent la plupart de la population "non blanche" » (*Ibid.* : 90).

Comme le souligne Silva, « c'est précisément le manque de prise en compte de l'existence de la discrimination raciale tout au long de l'histoire du pays qui rend encore plus urgente la réflexion sur les questions raciales dans la recherche d'une distribution équitable des ressources et des risques naturels » (2012 : 95). Elle permet également de

[10]Par rapport à d'autres pays comme les États-Unis, on peut dire qu'il y a plus de fluidité dans le système de classification raciale au Brésil, puisqu'il est moins question d'origine familiale/génétique que d'une combinaison entre la couleur de la peau et certaines variables sociales (lieu de résidence, revenu, statut social, scolarité, etc.) (Guimarães, 2012).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

considérer les victimes de ces situations et de questionner la blancheur et ses privilèges (Pacheco & Faustino, 2013 ; Pulido, 2000).

Cependant, force est de constater que le contexte a évolué ces dernières années, avec une prise de conscience et une indignation accrues contre le racisme, amenant certains auteurs, comme Kabengele Munanga, à parler d'une « conscience antiraciste globale »[11]. Ce mouvement actuel de visibilité et de lutte contre le racisme a gagné de plus en plus de force dans le monde et au Brésil, en réaction aux meurtres de personnes noires dus à la violence policière. Si ces réactions ne sont pas nouvelles dans les communautés et les diasporas noires de divers pays, elles prennent aujourd'hui une dimension supplémentaire avec la participation massive de Blancs, de Latinos et d'Asiatiques aux manifestations, que l'on a pu constater même pendant la distanciation sociale dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

De nouveaux contours du racisme brésilien peuvent être mis en évidence à partir de la focale sur la question environnementale. Ils nous invitent à remettre en question l'imbrication entre racisme et classisme – discrimination basée sur l'appartenance ou la non-appartenance sociale – pour analyser à nouveaux frais les cas de racisme environnemental dans la société brésilienne contemporaine. Il est également nécessaire de souligner que « l'utilisation du terme de racisme environnemental indique une utilité pratique dans le domaine juridique. En effet, le racisme constitue un crime au Brésil, ce qui signifie l'existence d'une institutionnalité déjà établie pour combattre le racisme environnemental » (Silva, 2012 : 106).

Pour Pacheco et Faustino (2013) le racisme environnemental s'exprime bien au Brésil, compte tenu des éléments suivants déjà identifiés par Chavis en ce qui concerne les Etats-Unis (1987) : la discrimination raciale dans les politiques environnementales ; le respect des réglementations et des lois ; le choix délibéré des communautés de couleur pour le dépôt des déchets toxiques et l'installation des pollueurs industriels ; la reconnaissance officielle des poisons et des polluants menaçant leur vie ; et parce que ce sont les mêmes segments de population qui étaient et sont exclus des processus décisionnels des politiques officielles. Or, le cas brésilien introduit d'autres acceptions du racisme environnemental, comme le propose notamment Selene Herculano :

> « Le racisme environnemental est l'ensemble des idées et des pratiques des sociétés et de leurs gouvernements, qui acceptent la dégradation de l'environnement et de l'homme, avec pour justification la recherche du développement et la naturalisation implicite de l'infériorité de certains segments de population affectés – noirs, indiens, migrants, extractivistes, pêcheurs, travailleurs pauvres – qui subissent les impacts négatifs de la croissance économique et à qui l'on attribue le mérite du sacrifice au profit des autres. » (2006 : s/p.).

[11] Santos, João Vitor. « Les manifestations qui ont suivi la mort de George Floyd représentent la mondialisation de la conscience du racisme. Entretien spécial avec Kabengele Munanga », *IHU Unisunis*, 15 juin 2020. URL : http://www.ihu.unisinos.br/599927-manifestacoes-depois-da-morte-de-george-floyd-representam-a-globalizacao-da-consciencia-sobre-o-racismo-entrevista-especial-com-kabengele-munanga

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Cette auteure ravive également la catégorie du racisme, qu'elle considère comme la manière dont nous disqualifions l'autre et l'annulons comme non semblable, contre un modèle blanc et eurocentrique. Dans ces termes, le migrant du Nordeste brésilien, stigmatisé comme « homme-rat », « tête plate », « envahisseur de la modernité métropolitaine » serait équivalent à une race et, en tant que tel, devient la cible du racisme (2006 : s/p.).

Santos de Souza propose également une définition extensive du racisme environnemental : « cela signifie que les pratiques racistes volontaires ou involontaires sont un facteur de détermination des conditions environnementales auxquelles sont soumis les groupes vulnérables, en raison de certains facteurs qui confèrent une identité, tels que la race, la classe sociale, le genre et, l'origine nationale » (2015 : 24). Il est intéressant de noter que la dimension de la racialisation n'est pas la seule mise en avant dans ces définitions, qui considèrent d'autres marqueurs sociaux objets de discrimination et de déni de l'altérité. Il s'agit donc d'un sens élargi du racisme, corroboré par Pacheco :

> « Parmi nous, différentes populations économiquement vulnérables font également l'objet de préjugés et, de même – bien qu'elles ne reçoivent pas d'étiquettes manifestement racistes – elles sont traitées comme des non-citoyens, comme des êtres utilisables et jetables, dans la mesure où le capital peut s'en passer ou en vient à les considérer comme un obstacle au développement d'un nouveau projet. C'est le cas des pêcheurs, des conchyliculteurs, des populations riveraines, des *geraizeiros*, des briseurs de noix de coco et de nombreux autres Brésiliens. » (Pacheco, 2007 : 2)

Ce sentiment de racisme dialogue avec le concept de racisme « différentiel » ou « culturel » théorisé par Michel Wieviorka (1993, 1998). Né du sentiment de rupture avec sa propre communauté, ce racisme fait de l'étranger une menace identitaire et postule que les différences entre les cultures sont insurmontables. Il porte moins sur les caractéristiques physiques – comme la couleur de la peau – que sur l'identité culturelle ou religieuse, perçue comme inférieure.

La définition ci-dessus du racisme environnemental met l'accent sur le fait que différents groupes sociaux brésiliens ont historiquement été considérés comme des obstacles au développement. En tant que pays périphérique et avec un grand pourcentage de la population appauvrie, cet argument disqualifie les mouvements sociaux comme s'ils étaient contre l'éradication de la pauvreté. Une fois de plus, le discours sur le développement masque le fait qu'une grande partie de l'expropriation des personnes de leurs territoires est l'une des causes de la « favelisation » et de l'appauvrissement de la population (Herculano, 2008).

Il convient de mentionner que, tant au Brésil qu'aux Etats-Unis, « le mépris de l'espace commun et de l'environnement se confond avec le mépris des personnes et des communautés » (Herculano, 2008 : 5), de la part des grandes entreprises extractives et souvent des autorités publiques. Cependant, au Brésil, la situation des peuples dits

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

traditionnels[12] – amérindiens, extractivistes, pêcheurs, habitants des bords de mer et de rivières, gitans, descendants de marrons – expulsés de leurs territoires élargit le débat sur le racisme environnemental, et « transcende le problème de la localisation des dépôts de déchets chimiques et des incinérateurs de l'expérience nord-américaine » (*ibid.*). Dans l'équation entre éradication de la pauvreté et développement du pays, ces populations deviennent jetables et sont configurées comme des « zones de sacrifice » (Acselrad, 2004). Ainsi, les luttes pour la justice environnementale au Brésil vont de la défense des territoires des populations, de l'eau, du sol, de l'alimentation, à la lutte contre toutes les autres expressions de l'inégalité environnementale dictée par le marché, sans oublier « de défendre les droits des populations futures » (Acselrad, 2010 : 114).

3 Ouvrir d'autres horizons de vie en commun

Comme nous l'avons vu, la visibilité croissante des cas de racisme environnemental identifiés au Brésil et des débats dont ils sont l'objet signale les enjeux de la critique du colonialisme et du capitalisme en vigueur dans les pays du Sud. Cependant, les chercheurs, les écologistes et les dirigeants locaux ne se limitent pas à cette dénonciation. Ils pensent et ouvrent des alternatives systémiques au développement et à l'extractivisme (Solón, 2019), des horizons utopiques possibles basés sur des modèles de vie, des ontologies et des cosmologies locales qui trouvent de plus en plus une place de choix dans le débat environnemental, discutant notamment de la question des droits de l'homme, des droits de la nature et des territoires. Ces horizons utopiques sont aussi des horizons de vie en commun qui favorisent la santé des personnes dans un sens élargi.

Il s'agit d'un processus très complexe et sur le long terme, qui implique des débats politiques locaux et mondiaux, souvent plus intéressés par le maintien de la structure sociale capitaliste : « décoloniser, c'est démanteler les systèmes politiques, économiques, sociaux, culturels et mentaux dominants. C'est un processus à bout de souffle, qui ne se donne pas une fois pour toutes » (Solón, 2019 : 31).

Notons également que plusieurs mouvements pour la justice environnementale ont des préoccupations différentes selon les contextes locaux et régionaux. « Cependant, en général, ils contestent la crise environnementale, le résultat et le véhicule de promotion de l'injustice dans les sociétés inégales, et demandent l'exercice des droits de l'homme et l'élargissement des opportunités de développement humain », comme l'écrit Santos de Souza (2015 : 41).

Surtout, comme le souligne Martinez Alier (2007), l'approche de la justice environnementale apporte des éléments permettant de dépasser les limites de deux tendances en vogue dans l'environnementalisme au niveau international. La première, typiquement préservationniste, est basée sur la mythification de la nature, vue comme sauvage et fragile et, en tant que telle, devant être protégée des humains. De ce point de vue, les groupes qui occupent des zones de préservation de l'environnement – dont beau-

[12] Il convient de situer l'usage de cette expression dans le contexte de la Politique nationale pour le développement durable des peuples et communautés traditionnels, mise en place en 2007 dans le cadre de la politique de développement rural du ministère de l'environnement du gouvernement Lula.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

coup sont constitués de populations dites traditionnelles ou d'agriculteurs locaux – sont montrés du doigt. Le second versant privilégie l'éco-efficacité, fondée sur une articulation entre le développement durable et la gestion efficace de l'environnement dans la gestion des ressources naturelles et des cycles de production et de consommation qui soutiennent l'économie. Bien que ce second aspect puisse être considéré en principe comme plus sensible aux besoins des populations affectées par les problèmes environnementaux, puisqu'il fait appel à des méthodologies participatives, son biais économique et utilitaire est indéniable.

Dans l'horizon des propositions alternatives, le territoire est considéré comme un espace dans lequel s'expriment les dynamiques spatiales du tissu social vivant, ainsi que les processus de rupture du métabolisme social (Acserald, 2013). À la fin des années 1990, Arturo Escobar identifiait déjà le droit au territoire comme une nouvelle exigence politique des groupes sociaux, visant à favoriser la formation de nouveaux territoires, impulsée par de nouvelles perceptions et pratiques politiques dynamisant les luttes sociales (Escobar, 1997). La formation légale de ces territoires est comprise comme un pas de plus dans la lutte contre les formes d'expropriation et la négation des espaces occupés par les populations locales minorisées rendues invisibles par les grandes entreprises de développement, et vers l'amélioration des modes de vie de ces groupes sociaux racisés, y compris en termes de santé.

Cette revendication de droits sur le territoire s'inscrit dans le cadre d'une « pratique politique ontologique » menée par les mouvements sociaux contemporains portés par des leaders amérindiens, *quilombolas*, paysans et des militants écologistes. Ces « luttes ontologiques » ont acquis une dimension planétaire (Escobar, 2015). L'accent mis sur la dimension ontologique constitue un moyen d'affirmer une multiplicité de mondes, le plurivers, par opposition au projet moderne et hégémonique d'un seul monde (de l'individu et du marché), un projet de mondialisation néolibérale basé sur une ontologie naturaliste et dualiste qui oppose culture et nature, et s'est étendu au niveau mondial depuis le colonialisme (*ibid.*).

Ainsi, il s'agit d'affirmer des « mondes » ou des ontologies relationnelles, où les humains et les non-humains sont toujours en interaction (Albert, 1993 ; Descola, 2005 ; Ingold, 2013 ; Castro, 1996). Dans de nombreuses ontologies relationnelles, le territoire est une condition de possibilité de la vie, autrement dit, il est vital, mais il est aussi vivant. Pour de nombreux groupes sociaux en effet, les espaces qui se manifestent sous forme de mangroves, de mers, de rivières, de montagnes ou de lacs sont considérés comme des espaces animés. Il existe une relation de sujet à sujet au territoire (Escobar, 2015). Les non-humains participent ainsi à la communauté de vie de ces populations. Par conséquent, le champ du politique s'ouvre aux non-humains, d'où l'expression « pratique politique ontologique » (*ibid.*).

Comme le signalent Souza et Martins (2019), ces luttes ethnico-territoriales et leur dimension ontologique provoquent des bouleversements dans le domaine juridique, dans une perspective de dialogue interculturel (Saillant & Truchon, 2013 ; Piccoli, Motard & Eberhard, 2016). Elles promeuvent des droits que les juristes ont qualifiés de post-humains. Soutenus par les principes fondateurs des épistémologies du Sud, Souza et Martins (2019) soutiennent cette transformation radicale ou réinvention cri-

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

tique dans le domaine des droits de l'homme, à partir de l'adoption d'un langage contre-hégémonique valorisant des récits émancipateurs, engagés pour la dignité de tous. Puisque ce dialogue vise à faire prospérer ce que « le colonialisme a obturé », à l'opposé de la violence et de l'exploitation, il doit « rassembler les langages des luttes anticoloniales, anticapitalistes et antipatriarcales, à travers un processus de traduction interculturel » (Lorca, 2019). Déplacer les luttes sur le plan juridique permet de déposer des plaintes, de désigner des responsables pour les torts subis par le territoire et ses habitants et de faire des demandes de réparations. Cela soulève notamment la question de la responsabilité des catastrophes environnementales, et celle des indemnisations, qui effraient souvent les pouvoirs publics.

Plusieurs initiatives de faire reconnaître des territoires comme sujets des droits de l'homme ont déjà fait jurisprudence en Amérique latine (Bolivie, Équateur)[13] (Acosta & Martínez, 2009 ; Gudynas, 2019), et d'autres sont en cours. Dans ce sens, le sociologue portugais Boaventura de Souza Santos (2018) a milité pour protéger de cette façon l'île de Maré dans l'Etat de Bahia au Brésil, dont une bonne partie des habitants voit son mode de vie, fondé sur la pêche artisanal, menacé par la contamination industrielle d'un pôle pétro-chimique installé à proximité depuis des décennies (Rougeon, 2021). « Les femmes et les hommes de Ilha de Maré peuvent être à l'avant-garde d'une nouvelle conception de la nature et des droits de l'homme qui émerge dans différentes parties du monde », écrit-il (Santos, 2018).

Au-delà de ces innovations sur le plan juridique, les questions de l'Etat et des modèles démocratiques sont aussi en jeu dans la mise en place de nouveaux horizons alternatifs. L'implantation de droits de la nature et des territoires est parfois indissociable de changements sur le plan constitutionnel, comme ce fut le cas en Equateur en 2008. De nombreux auteurs alimentant la critique décoloniale et systémique œuvrent dans ce sens pour la reconnaissance de la pluralité culturelle au niveau national, autrement dit, pour une conception pluraliste de la nation, pour un modèle d'Etat pluri-national. Dans ce sens, Boaventura de Sousa Santos et José Manuel Mendes (2018) parlent de « démodiversité » plutôt que de démocratie, suggérant par-là la mise en place d'un modèle qui permet à la fois de valoriser l'autodétermination des populations amérindiennes, autochtones et paysannes sur la base de la démocratie participative, et de réaliser un véritable travail de reconnaissance, réparations et redistributions sur la question de la mémoire des injustices historiques commises pendant la longue période de colonialisme (et d'esclavage) dans les pays d'Amérique latine. On peut citer plusieurs cas de pays ayant avancé dans ce sens par des changements constitutionnels promouvant un Etat plurinational : l'exemple pionnier de la Colombie (1991), de l'Equateur (2008), et plus récemment du Chili (2021) avec Elisa Loncón, femme Mapuche, présidente de la fondation pour la construction d'une nouvelle constitution.

La mise en place de ces cadres juridiques et constitutionnels est en lien direct avec les dynamiques des luttes sociales pour la protection des territoires menacés et convoités par les grandes entreprises qui explorent les ressources naturelles en Amérique latine, et pour la protection de la vie – et donc de la santé – de ceux qui y habitent. Fondés

[13] Avec un article inscrit dans la constitution en ce qui concerne l'Equateur (article 71, constitution de 2008).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

sur les ontologies de « mondes relationnels », ces cadres visent à placer le contrôle de l'accès à ces ressources dans les mains des communautés locales, avec pour principale préoccupation de valoriser la solidarité nationale et la justice historique.

Ainsi, d'innombrables expériences en Amérique latine offrent une alternative au modèle de développement épuisé. En ce sens, elles constituent un horizon que les communautés endurant le racisme environnemental au Brésil peuvent également embrasser. On peut dire que toute production contre-hégémonique qui valorise les conceptions minorées amérindiennes et afrocentriques de la sociabilité et du rapport à la nature constitue un moyen de rompre avec la logique dominante eurocentrée de croissance économique comme promoteur du bien-être, et par conséquent de rompre avec le racisme.

C'est le cas de la mise en avant de la notion de *Bien-Vivir / Bem-Viver* (« Bien-Vivre »), un concept qui émerge des sociétés amérindiennes (notamment présent dans les langues quechua, aymara, guarani) et qui trouve un espace de discussion dans l'arène académique et politique, initialement dans les sociétés andines (Acosta, 2016). En Guaraní, il signifie « vivre en harmonie et en plénitude entre nous », et se fonde sur l'idée d'une coexistence communautaire interculturelle à laquelle prendraient part toutes sortes d'êtres vivants, sans asymétries de pouvoir entre humains et non humains. La visibilité politique croissante de cette notion constitue une des grandes nouveautés du début du XXI^{e} siècle en Amérique latine. Le « Bien-Vivre » diffère du mieux vivre occidental, individualiste, qui se fait aux dépens des autres et en opposition avec la nature. Il permet de penser la vie en commun, ce qui peut contribuer à surmonter ou à atténuer la crise liée à l'échec des politiques de développement.

Fondée sur les ontologies amérindiennes, le « Bien-Vivre » en Amérique latine revendique « une existence sociale alternative » (Quijano, 2011 : 5) et se déploie désormais au-delà des Andes. Au Brésil, cette notion est mobilisée par plusieurs leaders amérindiens, notamment par des femmes qui acquièrent une forte visibilité dans le débat public, comme Sonia Guajajara[14]. Or, il est remarquable qu'elle soit aussi reprise par des militantes et écologistes féministes noires.

Une autre contribution importante à ce débat est le concept d'écoféminisme, qui propose une réflexion critique autour de la relation entre l'anthropocentrisme et l'androcentrisme, tous deux faisant partie du processus de contrôle de la nature et de domination de la femme. Selon la pensée écoféministe socialiste, le patriarcat capitaliste est fondé sur un récit hégémonique de l'anthropocène qui s'approprie le travail reproductif effectué par les femmes, responsables de la production de la subsistance et de la vie elle-même. Un travail qui n'est pas rémunéré et encore moins reconnu comme un travail (Barca, 2021). Tout en dénonçant les « effets de la toxicité environnementale sur les femmes et leur santé reproductive » (Puleo, 2019 : 167), l'écoféminisme attire l'attention sur le potentiel des femmes à inverser le processus de destruction de l'environnement (Puleo, 2012). Il ne s'agit pas d'un attribut naturel des femmes, mais du produit d'un processus social et politique qui marque une histoire d'exclusion

[14] Une visibilité dans les réseaux sociaux et manifestations publiques liés aux mouvements sociaux amérindiens au Brésil. Sonia Guajajara a par ailleurs été, le temps de l'édition de ce chapitre, candidate puis députée fédérale en 2022, et enfin ministre de l'inédit Ministère des Populations amérindiennes créé par Lula en janvier 2023.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

des femmes dans les espaces décisionnels (*ibid*). Partout, il est possible d'observer le « protagonisme des femmes dans les luttes environnementales et populaires à travers le monde. Ces luttes s'articulent sur la base de la valorisation de l'éthique du soin comme moyen de lutter contre le profond effondrement environnemental que nous vivons » (Lamas, Barca, Ferreira & Yanez, 2021 : 2). Dans le dialogue entre économie féministe et économie écologique, l'écodépendance et l'interdépendance sont placées comme des éléments centraux pour réorganiser la société « vers une culture de la durabilité ». Pour cela, il est nécessaire de réajuster l'économie, de revoir le modèle de production et de redistribuer les richesses afin de « placer la reproduction quotidienne de la vie et du bien-être au centre des intérêts » (Herrero, 2020 : 26).

La pandémie du nouveau coronavirus a rendu ce débat encore plus urgent, en incitant les intellectuels à réfléchir à des modes de relation à la planète alternatifs, écologiques et plus sains, d'autant que « les épidémies sont aussi le résultat d'une relation extractive des grandes villes avec les forêts. Elles apparaissent en marge des forêts menacées » (Lagrou, 2020 : 5). Il est urgent de penser que « la crise sanitaire est enchâssée dans ce qui n'est pas une crise – toujours passagère – mais une mutation écologique durable et irréversible » (Latour, 2020 : 1), et de concevoir des alternatives pour inverser ce processus. Situer les luttes environnementales dans le cadre de l'actualité mondiale concernant la santé peut être une voie, à condition que la santé soit considérée de manière élargie, en incluant d'autres manières de vivre et de penser la santé, et en prenant en compte les voix historiquement réduites au silence. Comme l'écrit Hinojosa « nous appelons à la récupération du territoire de nos corps, à prendre entre nos mains la responsabilité de l'autogestion de notre propre santé, à réapprendre la sagesse vivante de nos peuples pour nous guérir, guérir la vie et la terre qui nous abrite. C'est pourquoi nous croyons et avec nos pas nous construisons cette autre santé de cet autre monde qui devient déjà possible » (2011 : 44). Pour « retarder la fin du monde », l'écologiste et leader amérindien brésilien Ailton Krenak parie sur la possibilité d'établir de nouveaux rapports entre nous et avec ce que l'Occident conçoit comme la nature :

> « Quand on me parle parfois d'imaginer un autre monde possible, c'est dans le sens d'une réorganisation des relations et des espaces, de nouvelles compréhensions sur la manière dont nous pouvons nous rapporter à ce qui est certes la nature. […] Ce contact avec une autre possibilité implique d'écouter, de sentir, de ressentir, d'inspirer, d'expirer ces couches de ce qui est resté en dehors de nous comme « nature », mais qui, pour une raison ou une autre, se confond encore avec elle » (Krenak, 2019 : 33).

Ces horizons alternatifs qui se déploient nous rappellent l'importance de valoriser des modes de vie en commun non anthropocentrés, prônant à l'inverse une posture biocentrée. Comme l'affirme Ailton Krenak (2018), l'idée même d'humanité produit déjà une rupture avec la nature et dissimule une histoire de violence. Elle produit également une fausse idée d'homogénéité, couvrant les relations d'exploitation qui confèrent à beaucoup une citoyenneté ou une humanité de qualité inférieure. Selon Krenak, l'idée d'humanité finit par justifier l'exploitation et la destruction de la planète, comme s'il

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

ne s'agissait que de ressources naturelles, jouissance de la vie humaine. Il écrit dans ce sens : « Lorsque nous dépersonnalisons les rivières, les montagnes et vidons leurs significations, en considérant que c'est un attribut exclusif des humains, nous libérons ces lieux pour qu'ils deviennent des déchets d'activités industrielles extractives » (Krenak, 2018 : 49). C'est cette logique que les différentes initiatives mentionnées plus haut tentent d'inverser, dans le but de se protéger des effets dévastateurs des dégradations environnementales, et de promouvoir ainsi non seulement la santé mais la vie dans son acception la plus large.

Conclusion

La compréhension des problèmes environnementaux et de leurs effets sur la santé comme produits des inégalités sociales se développe de plus en plus dans les sociétés d'Amérique latine. Les travaux réalisés dans ce sens proposent souvent une interprétation post-marxiste des situations analysées. Il s'agit de questionner et de dénoncer les inégalités environnementales dans les sociétés capitalistes contemporaines, en montrant les relations entre les régimes de production, les rapports sociaux et les rapports à la nature, et leurs conséquences sur les vies. Dans cette perspective, le racisme environnemental est compris comme un type d'inégalité écologique (Keucheyan, 2018). Ce débat invite notamment les pays dits du Nord à s'interroger sur ces questions qui les traversent également, comme on l'a vu avec les « pays déchets » de plusieurs nations européennes.

Comme le souligne Keucheyan (2018 : 60), « un processus qui a commencé par l'exploitation du travail des esclaves se poursuit par l'exploitation de la santé de leurs descendants »[15]. Cette problématique est structurelle sur le continent américain. En ce sens, le prisme d'analyse de la critique décoloniale est d'une grande pertinence dans ces cas. Il met en évidence les relations de pouvoir encore en vigueur dans le modèle de développement économique mis en pratique par les grandes entreprises et les industries extractives, et la dimension de racialisation que cela implique.

Parler de racisme environnemental, c'est revenir à la question fondamentale de l'inégalité comme moteur du capitalisme, qui différencie les populations dans des hiérarchies sociales pour mieux explorer, asservir, coloniser et soumettre. La mobilisation de l'idée de racisme environnemental n'est pas dissociée d'une posture critique et politique prônant la démocratie, car toute expression de racisme est toujours un instrument de domination (Herculano, 2006, 2008 ; Pacheco & Faustino, 2013 ; Silva, 2012).

C'est un concept qui reprend des éléments du passé, en faisant référence à la manière dont certaines sociétés ont été exterminées et dont d'autres sont nées de ces exterminations. Cependant, c'est aussi un concept qui pointe vers l'avenir, les luttes, la résistance et les nouvelles formes de sociabilité et d'interaction avec la nature. C'est aussi un concept poreux qui permet de transiter et de construire des dialogues à l'in-

[15] Concernant les États-Unis, Silva souligne également en ce sens que « le mouvement pour la justice environnementale a réaffirmé la nécessité d'une discussion concernant la condition des Noirs dans le contexte social nord-américain, comme résultat du développement et du maintien de relations de type colonial, dans une reproduction de la situation de domination économique, sociale et politique à laquelle les hommes et les femmes noirs dans l'histoire occidentale ont été historiquement soumis » (2012 : 89-90).

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

térieur et à l'extérieur du milieu universitaire, qui s'oxygène dans l'interaction avec les mouvements sociaux et se réélabore ainsi.

Il est également possible de voir que, comme la question environnementale elle-même, le concept de racisme environnemental ne se limite pas aux frontières nationales. Il vise le fait qu'un crime environnemental peut affecter la planète entière ; la lutte est donc globale. Si elle est globale, elle est aussi locale, car elle s'engage dans les luttes locales, territoriales et identitaires des groupes sociaux historiquement annihilés.

Pour toutes ces raisons, parler du racisme environnemental implique de s'engager dans une critique décoloniale pour produire un savoir non hégémonique sur les questions environnementales et contribuer à une épistémologie du Sud. Il s'agit d'une réflexion nécessaire dans les milieux académiques qui mérite une plus grande visibilité y compris au-delà du Brésil et de l'Amérique latine. Cette discussion peut être poursuivie dans plusieurs sociétés postcoloniales (lusophones, anglophones, hispanophones et francophones), en considérant les singularités nationales et locales des expressions du racisme. Enfin, elle est inséparable d'une réflexion juridique sur le sujet, transformant la législation sur ces questions, faisant des concepts de (in)justice environnementale et de racisme des outils qui doivent être activés dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux (Souza, 2015).

C'est seulement ainsi qu'il sera possible de lutter efficacement contre ces formes de discrimination et d'annulation de l'autre, qui participent à ce qu'Achille Mbembe appelle la nécropolitique (2006), l'expression ultime de la souveraineté qui réside dans le pouvoir et la capacité de décider qui peut vivre, qui doit mourir et qui peut être exposé à la mort. Mais c'est aussi de cette façon que peuvent surgir de nouveaux horizons inspirant de futurs modes de vie, plus équitables et moins pathogènes. A ce titre, les nuances qui distinguent les propositions alternatives brièvement signalées en dernière partie de ce texte convergent toutes avec les principes du « Bien-Vivre », surtout dans son acception amérindienne. Cette notion présente un horizon prometteur dans lequel il s'agit de « bien vivre ensemble en communauté et dans la Nature ». Allant plus loin, elle nous offre une opportunité de « construire d'autres types de sociétés, basées sur une coexistence harmonieuse des êtres humains avec eux-mêmes et avec la Nature, à partir de la reconnaissance des diverses valeurs culturelles existant sur la planète » (Acosta, 2016 : 24-25).

Bibliographie

Acosta, A. (2016). *O bem-viver. Uma oportunidade para imaginar outros mundos*, São Paulo, Ed. Elefante.

Acosta, A. et Machado, D. (2012). Movimientos comprometidos con la vida. Ambientalismos y conflictos actuales en América Latina. *OSAL*. Buenos Aires, CLACSO. *Año XIII n. 32* : 67-94.

Acosta, A. et Martínez, E. (Eds.) (2009). *Derechos de la naturaleza. El futuro es ahora*. Abya-Yala, Quito.

Acselrad, H. (2010). *Ambientalização das lutas sociais – o caso do movimento por justiça ambiental. Estudos Avançados, 24(68)*, 103-119.

Acselrad, H. (2013). Desigualdade Ambiental, Economia e Política. *Revista Astrolabio, 11*, 105-123.

Acselrad, H. (2014). Disputas cognitivas e exercício da capacidade crítica : o caso dos conflitos ambientais no Brasil. *Sociologias,* ano 16, *35*, 84-105.

Acselrad, H. (éd.). (2004). *Conflitos Ambientais no Brasil*. Rio de Janeiro, Relume-Dumará.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Albert, B. (1993). Territorialité, ethnopolitique et développement : à propos du mouvement indien en Amazonie brésilienne. *Cahiers des Amériques Latines, 23*, 177-210.

Alimonda, H. (2015). Ecología política latinoamericana y pensamiento crítico : vanguardias arraigadas. *Desenvolv. Meio Ambiente, 35*, 161-168.

Alimonda, H. (ed). (2011). *La Naturaleza Colonizada. Ecologia Politica y Mineria en América Latina.* Buenos Aires, CLACSO.

Araóz, H. M. (2010). Imperialismo ecológico y racismo ambiental : Una lectura Eco-Biopolítica Sobre las Industrias extractivas en el Sur, *Aportes Cientificos desde Humanidades 8*. Universidad Nacional de Catamarca, 1897-1911.

Araóz, H. M. (2011). El auge de la Minería transnacional en América Latina. De la ecología política del neoliberalismo a la anatomía política del colonialismo. In *Alimonda H. (éd.). Naturaleza Colonizada.* Buenos Aires, CLACSO, 135-180.

Barca, S. (2021) *Forças de reprodução. O ecofeminismo socialista e a luta para desfazer o Antropoceno*, *e-cadernos CES*, 09 de julho [Online]. URL :

Bullard, R. D. (1990). *Dumping in Dixie : race, class and environmental quality.* Boulder, Westview Press.

Bullard, R. D. (1993). Anatomy of environmental racism and the environmental justice movement. In Bullard R. D. (éd.). *Confronting environmental racism : Voices from the grassroots.* Boston, South End Press.

Bullard, R. D. (éd.). (1993). *Confronting environmental racism : voices from the grassroots.* Boston, South End Press.

Bullard, R. D. et Mohai, P., Saha, R., Wright, B. (2008). Toxic wastes and race at twenty : why race still matters after all of these years. *Environmental Law, 38(2)*, 371-411.

Capella, V.B. (1996). El movimiento por la justicia ambiental : entre ecologismo y los derechos humanos. *Anuário de Filosofía del Derecho, XIII-XIV*, 327-347.

Carruthers, D. (éd.). (2008). *Environmental Justice in Latin America. Problems, promise and practice.* Cambridge, MIT Press.

Castro, E. V. (1996). Os pronomes cosmológicos e o perspectivismo ameríndio. *Mana,* 2(2), 115-144.

Chavis, B. (1987). Toxic Waste and Race in the United States of America, *Commission for racial justice.*

Descola, Ph. (2005). *Par-delà nature et culture.* Paris, Gallimard.

Escobar, A. (1997). Política cultural y biodiversidad : Estado, capital y movimientos sociales en el Pacífico colombiano. In Uribe M.V., Restrepo E. (éds.). *Antropología en la modernidad : identidades, etnicidades y movimientos sociales en Colômbia.* Bogotá, ICANH.

Escobar, A. (2015). Territorios de diferencia : la ontologia politica de los "derechos al território". *Desenvolv. Meio Ambiente, 35*, 89-100.

Fanon, F. (1961). *Les damnés de la terre.* Paris, Maspero.

Fernandes, F. (1965). *A integração do negro na sociedade de classes.* São Paulo, Ed. Nacional.

Gudynas, E. (2019). *Direitos da natureza. Etica biocêntrica e políticas ambientais.* São Paulo, Ed. Elefante.

Guimarães, A.S. (2002). *Classes, raças e democracia.* São Paulo, Editora 34.

Guimarães, A.S. (2007). New ideological inflections in the study of racism in Brazil. UCLA-Harvard Interdisciplinary Roundtable Conference on Racial, Ethnic and Caste Discrimination and Remedial Measures in Global Perspective. Los Angeles, UCLA.

Guimarães, A.S.A. (2012). The Brazilian system of racial classification. *Ethnic and Racial Studies*, *35(7)*, 1157-1162. URL :

Harris, M. (1964). *Patterns of race in the Americas.* New York, Walker.

Hasenbalg, C. (2005). *Discriminação e desigualdades raciais no Brasil.* Belo Horizonte, UFMG.

Herculano, S. (2006). Lá como cá : conflito, injustiça e racismo ambiental. *Texto apresentado no I Seminário Cearense contra o Racismo Ambiental.* Fortaleza.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Herculano, S. (2008). *O clamor por justiça ambiental e contra o racismo ambiental*. São Paulo : INTERFACEHS Revista de Gestão Integrada em saúde do trabalho e meio ambiente, *3(1)*.

Herrero, Isla, Nobre, Moreno et Iyusuka. (2020) Economia ecológica e economia feminista : um diálogo necessário. In : *Economia feminista e ecológica : resistências e retomadas de corpos e territórios*. São Paulo, SOF Sempreviva Organização Feminista. URL :

Hinojosa, V. (2011). ¿Por qué "interculturalidad contra-hegemónica" en salud ? *Dossier Política y Salud*. Cochabamba-Bolívia, 42-44. URL : http://sedici.unlp. edu.ar/bitstream/handle/10915/8505/Documento*completo.pdf ?sequence=1&isAllowed=y

Holanda, S. B. (1936). *Raízes do Brasil*. São Paulo, José Olympio.

Ingold, T. (2013). Repensando o animado, reanimando o pensamento. *Espaço Ameríndio, 7(2)*, 10-25.

Keucheyan, R. (2018). *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*. Paris : La Découverte.

Krenak, A. (2018). Ecologia Política. *Ethnoscientia* [S.l.], *3(2)*.

Krenak, A. (2019) *Ideias para adiar o fim do mundo*. São Paulo, Companhia das Letras.

Lachefski, K. et Zhouri, A. (2019). Povos indígenas, comunidades tradicionais e meio ambiente a "questão territorial" e o novo desenvolvimentismo no Brasil. *Revista Terra Livre, 1(52)*.

Lagrou, E. (2022, Avril). Nisun : A vingança do povo morcego e o que ele pode nos ensinar sobre o novo coronavírus. *Blog da Biblioteca Virtual do Pensamento Social, serie Pandemia Cultura e Sociedade*. URL :

Lamas, Barca, Ferreira et Yanez. (2021). Horizontes Ecofeministas. *Ambiente & Sociedade*. São Paulo, *24*, 1-14.

Latour, B. (2020, Mars) Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise, *AOC-Media*. URL :

Latta, A. et Wittman, H. (éd.) (2012). *Environment and Citizenship in Latin America. Natures, Subjetcts and Struggles*. New York-Oxford, Berghan Books.

Leff, E. (2001). *Justicia Ambiental : Construccion y defensa de los nuevos derechos ambientales, culturales colectivos en América Latina*. México, PNUMA.

Lorca, J. (2019). *Reinventar os direitos humanos*. Instituto Humanitas Unisinos.

Losekann, C. (2016), A politica dos afetados pelol extrativismo na América Latina. *Revista Brasileira de Ciência Política*, *20*, 121-164. URL : https://doi.org/10.1590/0103-335220162004

Martinez-Alier, J. (2007). *O ecologismo dos pobres : conflitos ambientais e linguagens de Valoração*. São Paulo, Contexto.

Martinez-Alier. J., Temper, L., Bene, D. D. et Scheidel, A. (2016). Is there a global environmental justice movement ? *The Journal of Peasant Studies,* 731-755.

Mbembe, A. (2006). Nécropolitique. *Raisons politiques, 1(21)*, 29-60.

Mota, C. *et al.* (2021). Expressões do racismo ambiental em dois territórios negros de Salvador, Bahia. In Trad, L., Nery, J., Araujo, E., Silva, H. P. et Mourão, A. (dir.), *Vulnerabilidades na saúde da população negra : uma abordagem interdisciplinar e interseccional*, Salvador/Belém, Edufba/Ed.UFPA.

Muñoz, E. E. et Villarreal, M. C. (2018). Resistencias y alternativas al desarrollo en América Latina y Caribe : luchas sociales contra el extractivismo. *Relaciones Internacionales (39)*, 141–163. URL :

Muñoz, EE. et Villarreal, M. (2019). Women's struggles against extractivism in Latin America and the Caribbean. *Contexto Internacional, 41(2)*, 303–325. URL : https://doi.org/10.1590/S0102-8529.2019410200004

Ossa, M. S. (2011[2005]). *El revés de la nación. Territorios salvajes, fronteras y tierra de nadie*. Bogotá, Universidad de Los Andes.

Pacheco, T. (2007). Desigualdad, injusticia ambiental y racismo : una lucha que transciende el color de la Piel. *Polis*, *16*.

Pacheco, T. et Faustino, C. (2013). A iniludível e desumana prevalência do racismo ambiental nos conflitos do mapa. In Porto M.F., Pacheco T., Leroy J-P. (éd.). *Injustiça ambiental e saúde no Brasil : o Mapa de Conflitos*. Rio de Janeiro, Editora Fiocruz, 73-114.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Piccoli E., Motard G et Eberhard C. (2016). Dossier pluralisme juridique et interculturalité : regards croisés droit et anthropologie. *Antropologie et sociétés*, *40(2)*.

Porto, M. F. S. (2011). Complexidade, processos de vulnerabilização e justiça ambiental : um ensaio de epistemologia política. Revista Crítica de Ciências Sociais, *93*, 31-58, URL : http://journals.openedition.org/rccs/133

Porto, M.F. et Firpo ; Finamore, R. (2012). Riscos, saúde e justiça ambiental : o protagonismo das populações atingidas na produção de conhecimento. *Ciência & Saúde Coletiva, 17(6)*, 1493–1501.

Porto-Gonçalves, C. (2012). A ecologia política na América Latina : reapropriação social da natureza e reinvenção dos territórios. *Revista Internacional Interdisciplinar INTERthesis, 9(1)*, 16-50.

Puleo, A. H. (2012) Anjos do ecossistema ? In Faria, Nalu ; Moreno, Renata (orgs.). *Análises feministas : outro olhar sobre economia e ecologia*. São Paulo, SOF.

Puleo, A. H. (2019) Perspectiva ecofeminista da ciência e do conhecimento : a crítica ao viés androantropocêntrico. Tradução : Carlos F. Puig ; Revisão : Rebeca F. de Melo. In : *Em construção : arquivos de epistemologia histórica e estudos de ciência*, *5*, 163-173. URL :

Pulido, L. (2000). Rethinking Environmental Racism : White Privilege and Urban Development in Southern California. *Annals of the Association of American Geographers*, *90(1)*, 12-40.

Quijano, A. (2007). Colonialidad del poder y clasificación social. In Gómez S. C., Grosfoguel R. (éd.). *El giro decolonial : reflexiones para una diversidad epistémica más allá del capitalismo global*. Bogotá, Universidad Javeriana/Universidad Central/Siglo del Hombre.

Quijano, A. (2011). “Bien vivir” : entre el “desarrollo” y la des/colonialidad del poder (Tema Central). In : *Ecuador Debate. Acerca del Buen Vivir*, Quito : Centro Andino de Acción Popular CAAP, *84*, 77-87.

Rodriguez, J. M. (2012). Los sinuosos caminos del racismo : el racismo ambiental en Argentina. Revista de antropología experimental, 12, 43-59.

Rougeon, M. (2021). Lire les dégradations environnementales et sanitaires au prisme de la racialisation. Prémisses d’une ethnographie sur l’île de Maré (Bahia, Brésil). *Carnets de terrain.* URL : https://blogterrain.hypotheses.org/16523

Rougeon, M., Mota C., et Trad, L. (2022). *Racisme environnemental*. Paris, Anthropen.org, Editions des Archives Contemporaines. URL :

Saillant, F. et Truchon, K. (2013). *Cultures et droits en mouvements*. Québec, PUL.

Salgado, S. D. C., Menezes, A. K. et Sanchez, C. (2019). A colonialidade como projeto estruturante da crise ecológica e a educação ambiental desde el sur como possível caminho para a decolonialidade. *Revista Pedagógica,* Chapecó, *21*, 597-622. URL :

Santos, A. S. (2015). *Direito e racismo ambiental na diáspora africana. Promoção da justiça ambiental através do direito*. Salvador, Edufba.

Santos, B. S. (2018). “Da Ilha de Maré a outro mundo possível”, *Outras palavras.* Abril. URL : https://outraspalavras.net/pos-capitalismo/boaventura-da-ilha-da-mare-a-outro-mundo-possivel/

Santos, B. S. et Martins, B. S. (2019). *O pluriverso dos direitos humanos : A diversidade das lutas pela dignidade*. São Paulo, Autêntica.

Santos, B. S. ; Mendes, J.M. (2018). *Demodiversidade : imaginar novas possibilidades democráticas*. Belo Horizonte, Autêntica Editora.

Silva, L.H.P. (2012). Ambiente e justiça : sobre a utilidade do conceito de racismo ambiental no contexto brasileiro. *E-Cadernos Ces, 17*, 85–111.

Sólon, P. (2019). *Alternativas sistêmicas : Bem Viver, decrescimento, comuns, ecofeminismo, direitos da Mãe Terra e desglobalização*. São Paulo, Ed. Elefante.

Svampa, M. (2013). Consenso de los commodities y lenguajes de valoración en América Latina. *Nueva Sociedad, 244*, 30-46.

Telles, E., Flores, R. D. et Urrea-Giraldo, F. (2015). Pigmentocracies : Educational inequality, skin color and census ethnoracial identification in eight Latin American countries. *Research in Social Stratification and Mobility*, *40*, 39-58.

Villamizar, C. S. et Pizarro, F. A. (2016). Justicia(s) espacial(es) y tensiones socio-ambientales. Desafíos y posibilidades para la etnografía de un problema transdisciplinario. *Etnografías Contemporáneas, 2(3)*, 24-54.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550

Walsh, C. (2017). ¿Interculturalidad y (de)colonialidad ? Gritos, grietas y siembras desde Abya-Yala. In : Diniz, A. G., et. al. (orgs.). *Poéticas e políticas da linguagem em vias de descoloniazação*. Pedro & João Editores, São Carlos-Brasil.

Wieviorka, M. (1993). *Racisme et modernité*. Paris, La Découverte.

Wieviorka, M. (1998). *Le racisme, une introduction*. Paris, La Découverte.

Published in : ROUGEON, Marina ; CHASLES, Virginie ; TRAD, Leny (dir.), *Ce que les injustices font à la santé. Enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004550, doi : 10.17184/eac.9782813004550